BTM/gj / . 3. 44. 11. J. 1

PROCES -- VERBAL

concernant la séance de travail suisse-italienne qui a eu lieu le 29 octobre 1970, de 10.00 à 12.15 heures, au Département politique fédéral,

avec les objets suivants:

A) Conférence sur la sécurité européenne (page 2)

B) Sécurité aérienne (page 13)

Ont participé:

du côté suisse:

- pour le Département politique:

MM. l'Ambassadeur MICHELI, Secrétaire général, qui a dirigé la séance.

l'Ambassadeur THALMANN, Chef de la Division des Organisations Internationales,

l'Ambassadeur BINDSCHEDLER, Jurisconsulte du Département politique fédéral,

le Ministre GELZER, Chef de la Section Ouest,

le Ministre NATURAL, Chef du Service de la Documentation politique.

Marco BOTTA, Service de la Documentation politique (procès-verbal)

- pour l'Office fédéral de l'Air:

M. GULDIMANN, Directeur

- pour l'Ambassade de Suisse en Italie:

M. Roger CAMPICHE, Conseiller d'Ambassade, en représentation de M. l'Ambassadeur de Rham

du côté italien:

- pour le Ministère des affaires étrangères:

MM. Angelo SALIZZONI, Sous-Secrétaire d'Etat,
l'Ambassadeur Roberto DUCCI, Secrétaire général
le Conseiller d'Ambassade Francesco VILLAURI, Directeur
du cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat
le Conseiller d'Ambassade Luigi Vittorio FERRARIS,
Chef du Service Europe orientale

- pour l'Ambassade d'Italie en Suisse:
 - M. 1'Ambassadeur Enrico MARTINO
 - M. le Ministre-Conseiller Carlo ALBERTARIO



M. MICHELI salue les participants et remercie la délégation italienne de sa contribution à l'échange de vues qui a eu lieu le jour avant au sujet de l'intégration européenne; il prie d'excuser l'absence de M. le Conseiller fédéral Graber, empêché d'assister à la séance, et passe au premier thème:

A. LA CONFERENCE SUR LA SECURITE EUROPENNE

M. MICHELI expose le point de vue suisse: attitude positive, mais empreinte d'une certaine réserve. L'attitude de notre pays est positive, parce qu'il est intéressé à la sécurité en Europe. Elle est cependant réservée eu égard au caractère incertain de la future conférence. Dans la mesure où cette dernière est destinée à apporter un règlement à la situation consécutive à la deuxième guerre mondiale, c'est-à-dire à tenir lieu de traité de paix, la Suisse, restée en dehors de ce conflit, n'aurait rien à y faire.

Le projet d'ordre du jour établi à Prague prévoit: a) <u>la renonciation à l'emploi de la force</u>; b) <u>la coopération est-ouest</u>. Or, il semble aux autorités suisses qu'il est inutile d'organiser une conférence pour répéter simplement un principe - incontestable - déjà contenu dans la Charte des Nations Unies. Il faudrait en tout cas aller plus loin, par exemple en mettant sur pied un système destiné à régler les conflits. - Quant à la coopération est-ouest, la Suisse n'a pas d'objections à ce que ce thème soit traité, même si ses échanges avec les pays de l'Est ne constituent qu'une partie assez petite de ses échanges globaux.

La proposition de l'OTAN et la réponse de Budapest ont été étudiées attentivement par le gouvernement suisse. Il est difficile de dire à l'heure actuelle si ces plans sont bien de nature à renforcer ou à affaiblir la sécurité européenne. - Le Conseil fédéral a défini une position générale à l'égard de la conférence: attitude positive, mais réservée. Il a répondu en juin dernier d'une manière exhaustive à une interpellation parlementaire présentée sur ce point.

Il n'a pas préparé de "mémorandum" et n'a adopté de position formelle ni vis-à-vis des communiqués de Rome et de Budapest, ni du mémorandum britannique. - Le gouvernement suisse est en train de se demander s'il y a lieu ou non d'ajouter un document suisse au dossier général, déjà assez volumineux, de la conférence.

M. Micheli donne ensuite la parole à M. Bindschedler pour qu'il précise les questions que le Département politique désire soumettre à la délégation italienne.

M. BINDSCHEDLER: Le Département politique aimerait connaître l'avis de la délégation italienne sur les questions suivantes:

1) Préparation technique de la conférence

Une entente s'est faite sur l'opportunité de prévoir au premier stade une table ronde d'Ambassadeurs qui devrait avoir lieu à Helsinki.

La question allemande semble jouer un rôle important comme préalable politique. Dans un certain sens, le traité de Moscou a réglé une des principales questions destinées à être soumises à la conférence. D'autre part, il a rempli une des conditions considérées comme nécessaires pour que la conférence puisse se réunir. Les opinions divergent au sujet de la valeur à donner aux buts de celle-ci quant à la question de Berlin; le règlement de cette question doit-il être un préalable de la conférence, ou bien revient-il à celle-ci de régler la question de Berlin?

2) Ordre du jour de la conférence

Au sujet de la <u>renonciation à l'emploi de la force</u>, on ne voit pas d'intérêt à confirmer à nouveau un des principes de la Charte des Nations Unies qui fait partie du droit international coutumier. Ce qui importe, c'est de concrétiser ce principe, de lui donner la

cohérence nécessaire à son application. Il conviendrait de l'assortir d'une garantie de l'indépendance des Etats, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des blocs.

Quant à la coopération économique, technologique et culturelle, il existe déjà des organismes compétents pour cela; leurs succès limités sont dus à des obstacles objectifs qui ne sauraient guère être éliminés du seul fait de la conférence. Celle-ci devrait en premier lieu assurer la liberté des échanges sur le plan culturel, garantir la libre communication des idées, faciliter les contacts et les voyages entre l'Est et l'Ouest, bref, ouvrir une brèche dans le rideau de fer.

3) Le retrait des troupes

Il s'agit d'un problème très délicat. Le maintien de l'équilibre militaire en Europe est très important pour la Suisse. L'on ne voit encore pas très bien comment on pourrait réduire les troupes sans compromettre cet équilibre. Il convient de rappeler qu'un retrait des troupes américaines risque d'avoir des suites bien plus graves que celui des troupes soviétiques, en raison de la différence des distances entre les forces armées de ces deux pays et leurs bases nationales. Tandis que les forces soviétiques venant de l'URSS pourraient s'approcher en peu de temps de l'Occident, les troupes américaines devraient d'abord franchir l'Océan. - Les petits Etats ne peuvent apporter aucune contribution à la solution de ce problème du retrait. Il y a encore lieu de se demander si une réduction des effectifs et un désarmement dans la seule Europe aurait un sens; l'Europe n'est qu'une des scènes de la confrontation est-ouest. L'équilibre doit être général et non limité au Vieux Continent.

4) Le rôle des Etats neutres

On a suggéré que les Etats neutres prennent des initiatives. On ne voit pas bien quel rôle ils pourraient jouer. En ce qui concerne le règlement des séquelles de la deuxième guerre mondiale, il est évident que notre pays ne saurait intervenir; mais il n'appartient pas non plus à un Etat neutre comme la Suisse de se mêler du problème de la réduction des forces armées.

C'est pour toutes ces raisons que la Suisse s'est abstenue de prendre à cet égard une part active. Mais si la conférence a lieu, elle y participera et fera éventuellement des suggestions sur le plan général.

5) La question institutionnelle

Plusieurs conférences seront probablement nécessaires. On peut donc se demander s'il faut envisager en l'occurrence un organe permanent. La Suisse y est en principe opposée; elle admettrait tout au plus la mise sur pied d'un secrétariat; celui-ci ne devrait cependant pas avoir la possibilité de prendre des initiatives de caractère politique et son activité devrait se borner à de simples tâches de coordination administrative.

Nous ne voyons pas encore très clair dans ces divers chapitres. Il serait très intéressant pour nous de connaître le point de vue italien.

M. SALIZZONI exprime sa gratitude au sujet des échanges de vues de la veille et précise l'intérêt qu'a l'Italie de connaître la position de la Suisse. En vue de la prochaine réunion de l'OTAN qui aura lieu en décembre, l'Italie avait reçu pour mandat de cette organisation de prendre des contacts bilatéraux; elle est dès lors particulièrement heureuse d'être informée de l'attitude suisse.

Arriver à ce que la conférence ne soit pas qu'une opération publicitaire nécessite des efforts. L'Italie, qui a été très prudente, comprend les hésitations de la Suisse; la réponse donnée en juin dernier par M. Graber à l'interpellation parlementaire mentionnée plus haut est très éloquente et caractérise la situation et le sens à donner à la réunion projetée. En ce qui concerne le <u>rôle des Etats neutres</u>, l'Italie souhaite que la présence de ces Etats ne soit pas exclue et que la conférence ne se limite pas à une rencontre entre deux blocs. L'Italie a d'ailleurs été favorable d'emblée à la participation des Etats-Unis et du Canada en raison de leur présence militaire en Europe. La préparation de la conférence est très laborieuse et il y a eu déjà plusieurs phases (Prague, OTAN, Budapest, démarches finlandaises etc.). Si la mise sur pied est difficile, il s'agit néanmoins d'une tentative qui doit être faite. La Suisse, qui a su depuis longtemps se tenir à l'écart des conflits et qui joue un rôle humanitaire important, semble particulièrement qualifiée pour contribuer à la réalisation d'une entreprise appelée à éviter des conflits futurs.

Quant à la situation politique qui constitue le cadre de la conférence, il y a lieu de relever que la question allemande est très importante. Le traité de Moscou a marqué un progrès considérable et doit être interprété dans un sens positif. Il faut espérer que l'absence de conflits à l'échelon mondial depuis une génération se perpétuera. Si en Europe centrale la conclusion d'un accord entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne semble proche, la situation demeure cependant délicate au Moyen-Orient où une solution politique doit être trouvée.

Un ordre du jour bien élaboré est indispensable. La Suisse peut y apporter une contribution très utile notamment dans le domaine du droit. - La libre circulation des idées et la liberté de mouvement sont des points importants. - La réduction mutuelle et équilibrée des forces armées est un problème majeur très compliqué, de même que le retrait des troupes "étrangères" (que faut-il entendre par ce terme?) proposé par les pays de l'Est. L'Italie sait parfaitement que la Suisse ne peut intervenir dans cette question.

La création d'un organisme permanent pourra être étudiée plus tard. La prochaine réunion de l'OTAN devra examiner de quelle manière on pourra passer de la phase des contacts bilatéraux à celle des contacts multilatéraux.

M. DUCCI, au sujet de la PREPARATION TECHNIQUE DE LA CONFERENCE:

Pour passer des contacts bilatéraux aux contacts multilatéraux, on pourra utiliser d'abord la proposition finlandaise, appuyée par le Ministre des affaires étrangères belge Harmel, prévoyant un "Salon des Ambassadeurs" à Helsinki; il s'agirait de conversations devant établir si les conditions nécessaires sont réunies pour que la conférence puisse avoir lieu. Ce serait là la première phase, qu'on pourrait qualifier d' "exploratoire". L'Italie a pris une attitude positive à ce sujet; les Ambassadeurs participant au "Salon" devraient pouvoir être accompagnés d'experts. - Cette première phase serait suivie d'une deuxième, dite "préparatoire"; d'après une idée autrichienne, elle devrait se concrétiser par une réunion au niveau des hauts fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères. Le gouvernement italien est en train d'étudier cette idée. Il estime que le "Salon des Ambassadeurs" de Helsinki ne devrait pas se transformer en une conférence. Au "Salon des Ambassadeurs", M. Enckell pourrait faire un compte-rendu de ses contacts bilatéraux. L'Italie hésite à admettre Helsinki comme siège de toutes les conférences. On pourrait plutôt envisager que celles-ci aient lieu, à tour de rôle, dans des pays neutres ou non-alignés; cette question pourra être discutée plus tard.

En ce qui concerne les <u>conditions politiques</u>, si l'on peut noter comme facteur positif le traité de Moscou et les perspectives d'un prochain accord entre la RFA et la Pologne et éventuellement la Tchécoslovaquie, cela n'enlève rien au fait que la question de Berlin et celle des relations entre les deux Allemagne sont loin d'être résolues. Pour ce qui est des rapports entre les deux Allemagne, il faudra laisser faire les Allemands eux-mêmes qui sont les plus directement intéressés. On peut d'ailleurs prévoir que le Bundestag ne ratifiera pas le traité de Moscou s'il n'y a pas eu de progrès dans la question de Berlin. De tels progrès n'ont pu être constatés jusqu'ici. L'Italie estime que ce problème devra être résolu par les ambassadeurs des Quatre Grands.

Une amélioration des rapports entre les Etats-Unis et l'URSS paraît être aussi une condition préalable; elle doit se manifester dans les négociations SALT et dans celles relatives au Moyen-Orient. Il est difficile de réunir une conférence sur la sécurité européenne sans qu'il y ait eu des résultats dans les négociations SALT (c'est d'ailleurs un pays de l'Est qui a relevé l'impossibilité de penser à une réduction mutuelle et équilibrée des forces armées sans connaître les résultats des négociations SALT). - La situation au Moyen-Orient représente également un facteur très important, lié étroitement à la sécurité de la Méditerranée. D'autre part, une conférence sur la sécurité européenne ne peut régler seulement les problèmes de l'Europe Centrale, mais doit aussi assurer la sécurité en Méditerranée. En résumé: comme préalables à la conférence il faut envisager des progrès dans a) la question allemande (y inclus Berlin), b) les rapports entre les Etats-Unis et l'URSS, c) le problème du Moyen-Orient et de la Méditerranée.

A propos de l'ordre du jour, l'Italie partage l'opinion suisse que le principe de la renonciation à l'emploi de la force, inscrit dans la Charte de l'ONU, ne justifierait pas la conférence. Ce principe devrait être combiné avec une garantie d'indépendance valable pour tous les pays d'Europe, les préservant de toute ingérence étrangère (donc: répudiation de la doctrine Brejnev). L'ordre du jour conçu à Prague et à Budapest doit être modifié: il faut prévoir un "code de bonne conduite". Dans le cas contraire, on se rendrait au point de vue de Moscou qui ne veut faire de la conférence sur la sécurité européenne qu'un instrument d'homologation collective du traité de Moscou et du statu quo territorial et politique. Il est intéressant de relever que si tout le monde convient de ce que le statu quo territorial ne saurait guère être modifié sans un conflit, on voit pourtant la Yougoslavie s'opposer au maintien du "statu quo" politique.

Pour ce qui a trait à la <u>coopération économique</u>, <u>technique et culturelle</u>, il y a lieu de relever qu'en matière économique, il existe déjà la Commission Economique pour l'Europe. Il faut, par contre, poser avec énergie l'exigence de la liberté des échanges culturels

et humains, même si le pessimisme est de mise quant aux possibilités d'obtenir l'accord non seulement des pays étroitement liés avec Moscou, mais aussi celui de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Grèce et de l'Espagne, pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Quant au retrait des troupes étrangères ou à la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées (formule de l'OTAN), il faut tout faire pour que la solution proposée par l'OTAN soit acceptée. Le maintien de l'équilibre militaire actuel est, entre autres choses, très onéreux; les pays du tiers monde demandent la réduction des dépenses de guerre et l'affectation des économies correspondantes à une coopération technique accrue. Une conférence sur la sécurité européenne sans un allègement des charges militaires ne serait pas intéressante. - Les membres de l'OTAN traiteront ce problème dans leur prochaine réunion en décembre. L'Italie estime qu'il faut envisager deux 'forums" pour négocier avec les pays du Pacte de Varsovie: l'un serait la conférence préparatoire, l'autre un "forum" spécial, à situer en marge de la conférence sur le désarmement de Genève. Il s'agit d'un problème technique extrêmement délicat. Les pays de l'Est proposent la réduction des troupes "étrangères": qu'est-ce qu'il faut entendre par "troupes étrangères"? - Certainement pas des troupes uniquement non-européennes, comme l'a soutenu un diplomate soviétique; dans un cas pareil (où l'on ne viserait que les troupes américaines), il ne serait évidemment même pas possible d'entrer en matière. L'adjectif "étrangères" doit se rapporter à une nationalité autre que celle du pays où se trouvent les troupes auxquelles on se réfère. On peut évidemment se demander si l'URSS est réellement disposée à retirer ses troupes des pays satellites. Il n'est pas exclu que le sujet n'ait pas été examiné à fond par Moscou. D'ailleurs, la proposition des pays du Pacte de Varsovie frapperait surtout, comme il a été déjà dit avant, les forces américaines, beaucoup plus éloignées que les soviétiques de leurs bases nationales. Une grande prudence s'impose dès lors. S'il est vrai que le parlement et l'opinion publique des Etats-Unis demandent le retrait des forces américaines de l'Europe et le désengagement de

leur pays en Europe et si cela devait se produire, il conviendrait d'obtenir à temps que les troupes soviétiques se retirent également; il est néanmoins certain que le gouvernement américain est en train de freiner la tendance au désengagement d'une partie des parlementaires et des citoyens américains.

Au sujet du ROLE DES PAYS NEUTRES ET NON-ALIGNES, il s'agit d'un rôle lié à leur sagesse, à leur modération et à leur aptitude à exercercer une fonction d'intermédiaire. Deux blocs opposés appellent l'entremise de pays tiers pouvant leur prouver que même des idées venues d'un pays antagoniste peuvent être fructueuses.

Sur la QUESTION INSTITUTIONNELLE, l'Italie est en faveur de plusieurs conférences, et cela non seulement pour des raisons fonctionnelles, mais aussi pour des raisons de prudence: une seule conférence risquerait de donner aux pays du Pacte de Varsovie un succès de propagande qui serait nul ou serait fortement réduit dans le cas d'une série de conférences; dans ce dernier cas, le dialogue serait continu et ne se prêterait pas à des entreprises démagogiques.

L'idée proposée initialement par le gouvernement travailliste britannique d'un <u>organisme permanent</u> sous forme d'un "standing committee" a reçu plusieurs interprétations et modifications de la part des différents gouvernements. La conception, l'étendue et le caractère d'un "organisme permanent" ont fait l'objet de suggestions fort différentes et si, à un extrême, se trouvent ceux qui, comme la Suisse, n'admettent tout au plus qu'un simple organe technique de coordination, à l'autre se trouvent ceux qui, comme la Pologne, proposent une véritable institution permanente régionale pour la sécurité européenne...

Il convient de songer que si l'URSS a accepté la participation des Etats-Unis et du Canada en raison de leur présence militaire en Europe, cela ne l'empêcherait pas de demander que tout problème ne concernant pas cet aspect soit discuté uniquement entre pays européens.

L'Italie estime que la conférence sur la sécurité européenne ne doit pas avoir lieu avant que l'intégration européenne ait fait des progrès (règlement de la question de l'adhésion des pays candidats). L'URSS fera tout son possible pour placer des obstacles sur la route de cette intégration; il se pourrait que les accords passés avec les pays de l'Ouest servent entre autres à noyauter le processus d'intégration.

- M. FERRARIS aimerait connaître le point de vue suisse au sujet:
- du mémorandum britannique (dont il ignore le contenu);
- de la réaction au mémorandum espagnol (qui a causé à Rome une certain certaine perplexité);
- de l'attitude finlandaise;
- de l'attitude de l'Allemagne de l'Est après l'accord de Moscou. Est-ce Pankow qui est à l'origine du raidissement soviétique dans la question de Berlin? Des négociations Bonn-Pankow semblent-elles possibles ou non? Quelles vont être les relations entre la Suisse et l'Allemagne de l'Est?
- M. MICHELI remercie la délégation italienne de l'analyse de M. Salizzoni et de l'exposé de M. Ducci et renvoie, en raison de l'heure avancée, la discussion relative aux questions allemandes aux entretiens qui suivront le dîner offert par l'Ambassadeur d'Italie le même jour.

Quant au <u>mémorandum britannique</u>, il a été remis à tous les Etats peu après le communiqué de Rome.

Le <u>mémorandum espagnol</u> vient d'être remis et n'a pas encore pu être étudié.

M. NATURAL: Le mémorandum britannique a pour objet la démarche effectuée à Londres par l'OTAN parallèlement à une démarche italienne. Il propose la création d'un "standing committee".

Quant au mémorandum espagnol, il est en effet surprenant. Son texte reprend pour le 95% les idées des pays du Pacte de Varsovie. Le Département politique est en train de se renseigner sur les réactions enregistrées à cet égard par les représentations diplomatiques suisses à l'étranger. La réponse de l'Ambassade de Suisse à Madrid ne lui est pas encore parvenue. Qu'est-ce qu'il y a derrière cette initiative? On peut supposer, à titre personnel, qu'elle s'inscrit dans le désir de l'Espagne de jouer un rôle européen plus actif. Madrid aurait choisi le terrain de la sécurité européenne du fait qu'il n'est pas dangereux et que, par ce geste spectaculaire en faveur de l'URSS, l'Espagne ne risquerait pas grand-chose. Elle aurait voulu prouver au monde qu'elle est un Etat non-engagé. Il s'agit cependant de simples spéculations.

M. BINDSCHEDLER remercie la délégations italienne de ses explications.

La position de l'URSS vis-à-vis de l'intégration européenne paraît toujours négative. Au cours d'un entretien, l'Ambassadeur soviétique à Berne s'est prononcé récemment contre celle-ci. Les Russes désirent manifestement noyauter la CEE par la conférence sur la sécurité européenne. Quant au retrait des troupes américaines de l'Europe, il y a un danger réel que les Russes obtiennent tout ce qu'ils veulent sans contrepartie. Le mémorandum espagnol cause effectivement une certaine perplexité. Il démontre les dangers que comporte la Conférence sur la sécurité européenne: chaque puissance est tentée de l'utiliser à des fins qui lui sont propres. En ce qui concerne l'attitude de la Finlande, il y a lieu de relever que lors des premiers entretiens que nous avons eus avec lui, l'Ambassadeur Enckell n'a dit que des généralités. M. Fnckell reviendra à Berne à fin novembre - début décembre et l'on verra alors s'il proposera quelque chose de concret.

M. MICHELI clôt la discussion sur la conférence sur la sécurité européenne et passe au thème suivant, soit:

B. LA SECURITE AERIENNE

Il donne la parole à

M. GULDIMANN: Le Problème de la sécurité européenne préoccupe beaucoup la Suisse. En décembre aura lieu la Conférence diplomatique de La Haye (sous les auspices de l'OACI) sur la capture illicite des aéronefs. Le projet de convention prévoit la punition par des peines sévères des auteurs des détournements et l'obligation pour les signataires de les extrader ou de les poursuivre devant les tribunaux nationaux. La question de l'extradition est d'une grande importance pour la Suisse; elle a un caractère éminemment politique. Tandis que la majorité des Etats était jusqu'ici opposée à une obligation absolue d'extradition et réservait expressément le cas des ressortissants nationaux et celui de délit politique, la tendance actuelle est de ne plus admettre pour le détournement d'avions la réserve relative à cette catégorie de délits.

Le projet d'une <u>deuxième convention concernant les actes d'intervention illicite autres que la capture d'aéronefs</u> (sabotage etc.) vient d'être élaboré par le comité juridique de l'OACI et fera l'objet d'une autre conférence, probablement en juin 1971.

Le <u>Canada</u> a soumis au Conseil de l'OACI une proposition tendant à l'insertion dans les accords bilatéraux d'une clause prévoyant que lors du détournement d'un avion les autorités de l'Etat sur lequel l'avion a été détourné doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'aéronef soit rendu sans délai avec ses occupants; cette clause devrait prévoir la possibilité de dénoncer l'accord en cas de violation.

Les <u>Etats-Unis</u>, pour leur part, ont proposé à l'OACI la création d'un organisme multilatéral habilité à prendre des sanctions contre ceux qui violent la sécurité aérienne, sanctions prévoyant notamment le boycott des Etats qui ne se conforment pas aux conventions destinées à sauvegarder la sécurité aérienne.

La Suisse souhaite connaître le point de vue italien à ce sujet.

M. SALIZZONI: L'Italie est également très préoccupée par le phénomène de la piraterie aérienne. Celle-ci a déjà passé à travers plusieurs phases et présente des aspects différents (Cuba, Moyen-Orient, Pologne etc.). La position italienne est nuancée. Lors de la réunion de l'UEO, l'Italie a proposé d'accélérer la réalisation d'une rencontre internationale destinée à trouver des moyens juridiques aptes à empêcher de nouveaux délits de ce genre. Le gouvernement italien désire apporter une contribution à la solution de ce grave problème.

La parole est donnée à M. Ducci pour qu'il précise la position italienne.

M. DUCCI: Les aspects techniques du problème sont traités au Ministère des affaires étrangères italien par un spécialiste qui, étant en ce moment à l'étranger, n'a pu se joindre à la délégation. Mais il pourrait venir à Berne pour avoir un échange de vues avec ses homologues suisses.

En ce qui concerne l'extradition obligatoire, l'Italie est hésitante; le droit d'asile est expressément prévu dans la constitution italienne. Il faudrait essayer d'obliger l'Etat où l'avion a été détourné de punir les auteurs de ce délit. La réalisation de ce principe risque de ne pas être facile, parce que les peines infligées peuvent varier grandement (une "bourse des détournements" se créerait éventuellement...). Malgré cette difficulté d'ordre pratique, c'est dans cette direction qu'il conviendrait d'aller.

Le gouvernement italien est confiant quant aux résultats de la conférence de La Haye et espère que les juristes arriveront à se mettre d'accord. Quant aux propositions du Canada et des Etats-Unis, les autorités italiennes ne se sont pas encore fait une opinion à leur sujet.

M. MICHELI: L'opinion publique suisse est traumatisée par le terrorisme aérien. Il faut établir quel est le forum le plus approprié pour lutter contre cette nouvelle forme de terrorisme. L'OACI s'en est occupée. L'Italie a remis un mémorandum suggérant une conférence européenne. Mais le problème dépasse le cadre européen. L'Italie maintient-elle l'idée d'une conférence européenne ou juge-t-elle que ce qui a été fait par l'OACI est suffisant?

M. SALIZZONI: Devant la difficulté de provoquer des réactions immédiates dans les différentes capitales du monde, l'Italie a essayé d'abord, lors des premiers détournements d'avions et des premiers enlèvements de diplomates, de porter le problème de cette nouvelle catégorie de terrorisme sur le plan européen.

M. ALBERTARIO: Ce mémorandum parlait d'une concertation européenne.

M. GULDIMANN: Sur le plan mondial, il y a l'OACI, tandis que sur le plan européen, il y a la Commission Européenne pour l'Aviation Civile. - Il paraît quelque peu dangereux de multiplier les forums. Mieux vaut que l'affaire de la piraterie aérienne soit traitée dans les cadres établis. Ce n'est que si certains objets dépassent ces cadres qu'il conviendrait d'envisager d'autres forums appropriés; tel pourrait être le cas pour ce qui a trait aux propositions du Canada et des Etats-Unis.

M. SALIZZONI: Il faut trouver sur le plan international des moyens extraordinaires permettant soit de combattre, soit de prévenir le terrorisme aérien, sans pour autant porter atteinte aux principes fondamentaux. Tous les intéressés (compagnies d'aviation etc.) doivent participer à cette recherche. Il y a lieu de coordonner les initiatives et de chercher de nouvelles idées dans un esprit pragmatique.

Dans leurs lignes essentielles, il y a similitude entre les positions italienne et suisse.

M. MICHELI remercie M. Ducci de son offre de faire venir à Berne le spécialiste du Ministère des affaires étrangères italien.

M. MARTINO: Comment a réagi M. de Lipkowsky à l'idée exprimée par M. le Conseiller fédéral Graber à Paris qu'il conviendrait de laisser aux politiciens le soin de traiter certains aspects de la sécurité aérienne?

M. MICHELI: M. Graber s'était rendu seul à Paris et aucun des membres de la présente délégation suisse n'est dès lors en mesure de donner pour le moment des précisions à ce sujet.

M. SALIZZONI remercie la délégation suisse de l'accueil réservé à la délégation italienne et souligne la valeur des contacts qu'elle a eu l'occasion de prendre.

M. MICHELI remercie à son tour la délégation italienne en mettant en relief l'atmosphère de confiance dans laquelle ces contacts ont pu avoir lieu.

* * *